

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2019 - 20H00

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : BOUEDO Pierre - LE GALLO Joseph - LE GAL Hervé - LANTRIN Isabelle- CALOHARD Pierre-Loïc - CHAMAILLARD Gilles - DREANO Hélène - LE LABOURIER Virginie - CHAMAILLARD Valérie - HAYS Pascal.

Excusé : MOUNIER Jean-Pierre.

Monsieur Jean-Pierre MOUNIER donne pouvoir à Monsieur Pierre BOUEDO.

Monsieur Pascal HAYS est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 28 octobre 2019.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents, approuve** le compte-rendu de la séance du 28 octobre 2019 tout en précisant que suite à une erreur de saisie, une modification des tarifs doit être apportée au point n°10 du compte-rendu.

2) Modification de l'ordre du jour.

Après délibération, le conseil municipal **autorise à l'unanimité des membres présents**, le Maire à rajouter à l'ordre du jour de la séance la signature de la charte d'utilisation des services Mégalis.

3) Eglise : contrat de maintenance des cloches et de l'horloge.

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité des membres présents**, le conseil municipal **autorise** le Maire à signer le contrat de maintenance avec la SARL Alain Mace, au coût annuel de 140,00 € ht effectif au 1er janvier 2020.

4) Eglise : devis du remplacement du beffroi des cloches.

Après discussion et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**,

- **décident** de reporter la décision à une prochaine séance,
- **demandent** à la commission Travaux de se réunir afin d'étudier le projet.

5) Eglise : devis mise en place de grillage et de rideaux anti-pluie.

Après discussion et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**,

- **décident** de reporter la décision à une prochaine séance,
- **demandent** à la commission Travaux de se réunir afin d'étudier le projet.

6) Logements sociaux : révision des loyers 2020.

Après délibération, le conseil municipal **approuve et valide, à l'unanimité des membres présents**, la proposition de révision des loyers, faite par Bretagne Sud Habitat, à savoir une augmentation de 1,53 %.

7) Redevance d'occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques - année 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité des membres présents**, - de fixer pour l'année 2019 la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

Domaine public routier :

- 40,73 € par kilomètre et par artère en souterrain (2,94 km),
- 54,30 € par kilomètre et par artère en aérien (12,387 km),
- 27,15 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques,
- d'inscrire annuellement cette recette au compte 7032.

8) Tarif garderie 2020.

Après délibération, et **à l'unanimité des membres présents**, l'assemblée délibérante **fixe** au 1er janvier 2020 les tarifs suivants :

- 1,00 € la demi-heure commencée,
- 1,00 € tout dépassement de la demi-heure.

Il est précisé également que l'étalement des dettes est autorisé dès lors que la facture s'élève à 30,00 €. Et **à l'unanimité des membres présents**, après discussion, le conseil municipal, **sollicite** également une participation financière de la commune de Lantillac, la garderie accueillant des enfants de Lantillac et **autorise** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

9) Délégation de signature pour l'exécution des opérations de dépenses et de recettes dans le cadre des élections municipales.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **autorisent à l'unanimité des membres présents** le Maire à donner délégation de signature à Madame Stéphanie LE MOUEL, afin qu'il n'y ait aucune interruption dans l'envoi des bordereaux des dépenses et recettes en vu des élections municipales 2020.

10) Signature de la charte d'utilisation des services de Mégalis.

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité des membres présents**, l'assemblée **autorise** le Maire à signer la charte d'utilisation des services de Mégalis, la convention d'adhésion aux bouquets des services numériques Mégalis arrivant à échéance au 31 décembre 2019.

Questions diverses.

La prochaine séance est fixée au 20 janvier 2020 à 20 heures.

FIN DE LA SEANCE A 21 heures 55.

